



## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue rend publics les résultats des tests sur la qualité de l'air dans ses établissements.**

Ville-Marie, le 23 mars 2021 – Le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue a réalisé des tests sur la qualité de l'air dans l'ensemble de ses établissements. Les résultats ont préalablement été transmis au ministère de l'Éducation et sont présentement disponibles sur le site internet du Centre de services scolaires.

Il est primordial pour nous d'assurer la qualité de l'air dans nos établissements. La santé et la sécurité du personnel et des élèves sont notre priorité absolue, surtout en cette période exceptionnelle. Les tests ont été effectués selon les directives ministérielles, afin de mesurer adéquatement le taux de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans nos locaux. Les résultats sont très satisfaisants.

Le ministère de l'Éducation juge acceptables des concentrations de CO<sub>2</sub> inférieures à 1500 ppm. Toutefois, les centres de services scolaires sont invités à prendre des mesures afin de viser la cible de 1000 ppm. Pour chacune des classes visitées, les taux de CO<sub>2</sub> ont été mesurés à trois reprises durant une période de cours, soit avant le début du cours et au milieu. Un troisième échantillonnage a été effectué vingt minutes après l'ouverture des fenêtres ou de la porte, à la fin du cours. Lorsque les concentrations dépassent 1000 ppm, des actions doivent être prises rapidement. Lorsqu'elles atteignent 2000 ppm, des actions doivent être prises dans un délai d'une semaine. D'ailleurs, les parents d'élèves et le personnel des écoles ont été informés des mesures prises.

#### **ACTIONS PRISES**

Afin d'assurer la meilleure qualité de l'air dans les classes, les membres du personnel ont été invités à appliquer toutes les mesures prescrites. Dans le cas des établissements disposant d'une ventilation mécanique, le Centre de services scolaire s'est assuré de son bon fonctionnement et de son efficacité. Dans le cas des établissements avec une ventilation naturelle, l'ouverture des fenêtres et des portes est recommandée, afin d'assurer le renouvellement de l'air. L'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour freiner la propagation de la COVID-19 contribue également à assurer la santé et la sécurité de tous.

– 30 –

Source : Joël Fleury  
Directeur du service des ressources matérielles et transport scolaire  
819 629-2472 poste 1601